

**Compte-Rendu
CONSEIL DE QUARTIER DU CENTRE-VILLE
Mercredi 15 Novembre 2017 – 18h30
Hôtel de Ville**

COLLEGE HABITANTS :

Présents : Samy AMELLAL, Gérard CHALLEGARD, Olivier CHARRA, Jeanne-Marie GRANIER, Caroline GROS, Hélène HUC BRISCADIEU, Jean-Marie JANTZEN, Marie-Claire LASERRE, Martine LEMARCHAND, Catherine QUETEUIL,

Excusés : Frédéric ALCACER, Emmanuel DE RICHOUFFTZ,

Absents : Jean-Claude PALANQUE, Jacqueline TERRASSE, Anne VIDAL

COLLEGE PERSONNALITES :

Présents : Marièle BOURY – Conseillère Municipale – Elue Référente au Conseil de Quartier, Nathalie GROS-CHAREYRE – Adjointe au Maire, Sophie PELLEGREN-PONSOLE – Conseillère Municipale

Excusés : Roland TEISSIER – Représentant Conseil des Sages

Absents : Patricia ARENT – Conseillère Municipale, Yvette FLAUGERE – Conseillère Municipale, Alain GUY – Conseiller Municipal

COLLEGE ASSOCIATIONS INSTITUTIONS ENTREPRISES :

Présents : Amicale des Plaisanciers Graulens, Club L'âge Heureux,

Excusés : Union Taurine,

Absents : Jeune Lance Graulenne, A.C.S., SO.CO.MAP,

INVITE :

Présents : Robert CRAUSTE - M. Le Maire, Pascale BOUILLEVAUX – Adjointe au Maire, Gilles LOUSSERT – Conseiller Municipal, Sandra MORANA – Démocratie Citoyenne, Christophe RUIZ – Service Accessibilité, Stéphanie FUSTER – Service Accessibilité,

Excusés : Pierre JAUMAIN – Directeur de Cabinet

Secrétaire de Séance : Sandra MORANA

Des informations obtenues depuis le conseil et lors de la rédaction de ce compte-rendu vous sont communiquées en italique dans le texte.

Ordre du Jour :

1. Fonctionnement du Conseil de Quartier :
 - o Présentation des nouveaux membres
 - o Election du Président
 - o Collège Associations – Institutions - Entreprises
2. Accessibilité
 - o Présentation de la Commission Communale Accessibilité Personnes Handicapées (CCAPH)
 - o Organisation du service accessibilité
 - o Registre public d'accessibilité
3. Plan de circulation – Signalisation – Communication
 - o Réflexion sur le stationnement payant pour les riverains
 - o Réflexion sur un plan de circulation en centre-ville
 - o Problématique sur la signalisation et la communication
4. Occupation du Domaine Public
5. Propreté Urbaine
6. Questions diverses

Appel des membres – excuse des absents – par la Vice-Présidente,

La Vice-Présidente, Marièle BOURY explique que les 4 conseils de quartiers ont décidé de tester une nouvelle façon de procéder concernant les interventions du public. La parole est donnée au public après chaque point de l'ordre du jour, sur un temps donné. A l'issu des 4 conseils de quartiers, cette nouvelle procédure fera l'objet d'un examen en vue de la valider si cette expérience est concluante.

La Vice-Présidente lit l'ordre du jour et fait un retour sur le compte rendu précédent : Approuvé à l'unanimité

Examen de l'ordre du jour :

1. Fonctionnement du Conseil de Quartier

o Présentation des nouveaux membres

La Vice-Présidente, Marièle BOURY revient sur le conseil précédent au sujet des candidatures et des places vacantes. Il restait trois places à pourvoir, l'appel à candidature a été relancé et trois candidats ont postulé.

Deux d'entre eux étant absents excusés, seul Samy AMELLAL se présente.

o Election du Président

Une seule candidature a été exprimée en la personne de Caroline GROS.

Caroline GROS dits quelques mots sur sa situation et sur ses motivations à se présenter.

La Vice-Présidente, Marièle BOURY met à l'approbation des conseillers le mode de scrutin. Les conseillers souhaitent voter à main levée.

Caroline GROS est élue à l'unanimité, devient la Présidente du Conseil de Quartier Centre-Ville, et prend place au côté de Marièle BOURY.

o Collège Associations – Institutions – Entreprises

Sur les 7 membres de ce collège et en raison de l'article 14 du règlement intérieur des conseils de quartier, 4 places se libèrent.

La Présidente Caroline GROS demande aux conseillers de faire des propositions sur le recrutement de 4 nouvelles associations, institutions ou entreprises, en privilégiant les entreprises.

Dans le public sont présents quelques commerçants, qui se portent candidats pour faire parti de ce collège. Leur identité est notée et leur candidature sera étudiée.

2. Accessibilité

Gilles LOUSSERT Conseiller Municipal en charge de la Commission Communale Accessibilité Personnes Handicapées dit quelques mots et présente les agents du service Christophe RUIZ et Stéphanie FUSTER, puis donne la parole à Christophe RUIZ.

- **Organisation du service accessibilité**

Le service accessibilité est sous la responsabilité de Jo SPALMA Directeur des Services Techniques. Il est situé au Centre Technique Municipal rue des Médards, est géré par Christophe RUIZ, Stéphanie FUSTER est en charge du secrétariat accessibilité, et Elodie AMBLARD en charge du secrétariat incendie.

- **Présentation de la Commission Communale Accessibilité Personnes Handicapées (CCAPH)**

La Commission Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH) est composée de : 6 élus de la commune, 12 représentants d'associations ou organismes représentants les personnes handicapées ou âgées, 1 représentant des agents municipaux, 1 secrétaire.

Cette commission est instaurée par la loi du 11 février 2005 et a été créée par la commune en 2015.

Les missions de la CCAPH sont de dresser le constat de l'état accessibilité sur la ville, accompagner par des propositions la mise en accessibilité de l'existant et des projets, avoir un listing de l'offre de logements accessibilité sur la commune, un rapport annuel présenté aux autorités et institutions.

La CCAPH est destinataire de projets AD'AP (Agenda d'accessibilité programmés) des Etablissements Recevant du Publics (ERP) sur la ville.

- **Registre public d'accessibilité**

Le décret 2017-431 du 28 mars 2017 impose la création du Registre Public d'Accessibilité pour les Etablissements Recevant du Public (ERP).

Le contenu du registre est : l'identification de l'Etablissement et l'information sur les différentes prestations fournies par celui-ci, la liste des documents administratifs et techniques relatifs à l'accessibilité des personnes en situation de handicap de l'établissement. Les destinataires de ce document sont les usagers, les clients ou les patients de l'établissement. Le format du registre doit être sous forme de papier ou en numérique et consultable sur place.

Le service accessibilité peut être contacté pour toutes demandes d'informations, de conseil technique ou administratif concernant la mise en conformité accessibilité ou sécurité, des établissements recevant du public sur la commune.

Contacts : Secrétariat Accueil CCAPH – Gestion du Patrimoine Bâti
Centre Technique Municipal – 120 Rue des Médards 30240 LE GRAU DU ROI
Téléphone : 04.66.51.13.90 / Mail : s.fuster@ville-legrauduroi.fr

3. Plan de circulation – Signalisation – Communication

○ Réflexion sur le stationnement payant pour les riverains

Quelques désagréments sur le stationnement payant en centre-ville sont remarqués. Les conseillers souhaitent pouvoir améliorer ce stationnement et proposer une perspective plus homogène au conseil municipal.

Un groupe de réflexion est créé pour travailler sur ce sujet. Les conseillers volontaires sont : Gérard CHALLEGARD, Martine LEMARCHAND, Olivier CHARRA, Jeanne-Marie GARNIER. Une réunion va être organisée.

○ Réflexion sur un plan de circulation en centre-ville

A l'identique que le point précédent, suite aux constats de certains désagréments, les conseillers créent un groupe de réflexion, les conseillers volontaires sont : Martine LEMARCHAND, Marc LAVISSE (Amicale des Plaisanciers Graulens), Olivier CHARRA.

○ Problématique sur la signalisation et la communication

Les conseillers ont remarqué qu'au moment où le pont tourne en période estivale, cela favorise des bouchons sur les voies de circulation, les personnes ne sachant pas forcément que c'est lorsque le pont tourne que cette situation existe.

Le groupe de réflexion sur le plan de circulation en centre-ville s'occupera également de la problématique sur la signalisation et la communication.

Intervention du Public :

Sur ce thème, le public soulève la problématique des véhicules stationnant sur la place du marché en période hivernale, c'est dommage car visuellement les commerces ne se voient pas. Cette zone devrait être piétonne.

→ Cette zone est piétonne en période estivale, et devienne accessible au véhicule à partir du 3^{ème} week-end de septembre.

Une conseillère de quartier soulève le fait d'avoir été verbalisée suite à un stationnement devant son garage sans avoir reçu un avertissement en amont.

- La réglementation sur le stationnement précise bien qu'il est interdit de stationner devant son garage.

4. Occupation du Domaine Public

Divers points abordés sur le sujet de l'occupation du Domaine Public.

Notamment en matière de respect des limitations de terrasses dans les rues commerçantes.

- Chaque année, le commerçant rempli un dossier à destination du service de la Régie. Des passages réguliers sont effectués afin de vérifier que la limite de la terrasse n'est pas dépassée. En cas de dépassement de terrasse constaté par le service de la régie et par la police municipale, il peut être appliquée une surtaxe, un PV pour embarras et le plus souvent une remise en état ou une demande de régularisation suivant le cas. A savoir que lorsque l'occupation du domaine public n'est pas respectée, la contravention est à hauteur de 250 € le m² par dépassement et par jour.

Au sujet des places de stationnement sur la zone artisanale du port de pêche, les places sont sur le domaine privé.

Il est abordé le fonctionnement des barrières amovibles permettant l'accès dans les rues du centre-ville, rue Rédarès, Quai Colbert, Rue des Combattants. Est-ce que ces barrières doivent être constamment ouverte ou fermée ?

- La règle générale est que les barrières doivent être rabattues complètement.

Il est ensuite évoqué une possible « charte du bien vivre ensemble » avec la commune afin de pourquois pas y associer la taxe locale sur la publicité.

→ A ce jour, deux agences commencent un travail sur la réhabilitation du centre ancien. La première URBANIS chargée du travail sur la mise en œuvre de la réhabilitation du centre ancien par un travail de requalification de l'habitat. La deuxième BERENICE chargée du volet des commerces, un travail sur la qualité de la devanture des commerces, l'emploi de telle ou telle couleur, le choix des stores, etc... Ce diagnostic se fait en concertation avec les usagers et les commerçants. C'est un travail qui commence.

Il faut également savoir que le centre ancien rentre en compte dans le périmètre des 500 mètres de l'ancien phare, ce qui engendre le fait que toute modification dans ce périmètre est sous le regard de l'architecte des bâtiments de France, tout projet de réfection doit faire l'objet d'une demande auprès de la mairie, d'une autorisation de travaux et d'un avis fournis par l'architecte des bâtiments de France, celui-ci préconisant la tonalité de couleur à mettre plus ou moins douce en fonction du coloris demandés.

Il est demandé comment ces agences vont contacter les usagers.

- Ces agences utilisent une méthode avérée pour aller au-devant des usagers et les concerté. Le conseil de quartier sera également consulté pour avis. Une réunion sera organisée avec les agences.

5. Propreté Urbaine

Les conseillers de quartier évoquent le problème de la propreté au centre-ville, ils souhaitent l'améliorer. Ils ont constaté : un manque de poubelles de ville, dans les rues, place du marché, dans la zone du port ; des odeurs nauséabondes au niveau des toilettes publiques et des bouches d'égout dans les rues, et les bornes investis d'urine de chiens.

Egalement le problème de la fréquentation des chiens sur la plage est relevé un nouvelle fois, le constat est fait que malgré la brigade propreté mise en place cet été, cela ne règle pas complètement la situation. Les conseillers proposent une sensibilisation sur l'aspect hygiénique.

- La commune propose aux conseillers de travailler sur la civilité des personnes.

6. Questions diverses

CONCOURS DE DECORATION DE NOEL

- Le concours de décoration de noël est relancé cette année du 09/12/2017 au 08/01/2018. Les inscriptions se font depuis le 06/11/2017 et ce jusqu'au 08/12/2017.
Le flyer est disponible sur le site de la ville et à l'accueil de la mairie. Les visites du jury se feront du 11/12 au 22/12.

PANNEAUX LUMINEUX

- La commune souhaite recueillir l'avis des conseillers de quartier sur la mise en place de panneaux lumineux sur la ville, leur utilisation permettrait d'apporter des informations utiles aux citoyens.
→ Les conseillers voient un intérêt de remettre ces panneaux lumineux, et souhaitent apporter leurs idées sur leurs emplacements.

MOIS SANS TABAC

- L'information est donnée sur le mois sans tabac : deuxième année de campagne nationale et locale.
 - 4 idées fortes :
 - L'usage du tabac cause des maladies et des accidents graves
 - Notre région est parmi celles en France qui en consomme le plus
 - 60% des fumeurs désirent s'arrêter de fumer
 - Si l'on s'arrête «30 jours », les plus mauvais moments sont passés et l'on a plus de chance de s'arrêter définitivement
 - Deux grands objectifs à cette campagne :
 - Accompagner individuellement les candidats au sevrage pendant ce mois décisif
 - Inciter l'entourage à les soutenir, d'où l'idée de défi collectif, à la maison, au travail, au club de sport ...

- Pour participer, 2 portes d'entrée :
- La plateforme internet « Tabac-Info-Service », Informations, documents, outils et inscription à l'adresse www.tabac-info-service.fr
- Le numéro d'appel 3989, où des tabacologues prennent en charge les volontaires
- Des documents et des outils d'aide au sevrage, sous forme de kit, sont disponibles sur le site, mis à disposition gratuitement pour les intéressés, dont certains sont dédiés au soutien pour les proches et l'entourage :
 - Guide
 - Agenda
 - Livret anti-stress
 - Servage et prise de poids
 - Economies réalisées
 - Une application smartphone pour un coaching quotidien
 - Affiches, objets ...

Ne pas oublier les médicaments d'aide au sevrage, les substituts nicotiniques (Patchs, gommes à mâcher, sprays ...) que votre médecin peut vous prescrire. Une occasion d'aller consulter. Ils sont remboursés par la Sécu jusqu'à 150 €.

La campagne dure tout le mois de novembre, mais on peut tenter de s'arrêter à tout moment. La plateforme et le numéro d'appel resteront ouverts au-delà du 30 novembre.

La séance est terminée à 20h27.

Mme Caroline GROS
Présidente du
Conseil de Quartier



Mme Marièle BOURY
Elue Référente
Vice-Présidente du Conseil de Quartier



